



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 DÉCISION N° DM-23-166
PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DE EN DATE DU 10 MAI 2023
BATIMENTS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE
SURVEILLANCE D'EVENEMENTS EXTERIEURS
ET D'ESPACES PUBLICS - LOT N°3 -
GARDIENNAGE DE GYMNASES ET DE
CENTRES SPORTIFS, PASSE AVEC LA
SOCIETE ROCADE SÉCURITÉ PRIVÉE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-20-170 du 30 juillet 2020 de signer le marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments, d'équipements sportifs, de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics – Lot n°3 : Gardiennage de gymnases et de centres sportifs (notifié le 05/08/2020) ;

VU la décision n°DM-22-265 du 18 juillet 2022 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 13/04/2023, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°2 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 a pour objet de :

Déclarer une moins-value de -4 313,36 € HT suite à l'acte modificatif n°1 dans le lequel une augmentation de 8 721,55 € HT avait été réalisée sur le montant forfaitaire annuel. Cette moins-value est causée par un décalage de la prestation pour des raisons techniques.

D'acter le démarrage de nouvelles prestations de gardiennage dans la salle de sport santé au complexe sportif Louis-George Serre Vincennes à compter du 11 avril au 30 avril sur bon de commande et du 1er mai au 31 juillet 2023 pour la partie forfaitaire.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ROCADE SECURITE PRIVEE sise 42 Route de Paris 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN et représentée par Madame Ghislaine LE CASTEL, l'acte modificatif n°2 au marché de prestations de gardiennage de divers bâtiments d'équipements sportifs de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics – Lot 3 : Gardiennage de gymnases et de centres sportifs.

Le nouveau montant du marché est porté à 191 181,54€ soit 229 417,85 € TTC dont 166 181,54€ (199 417,85 € TTC) pour les prestations forfaitaires et 25 000,00 € HT (30 000,00 € TTC) pour les prestations ponctuelles sur bons de commande.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230510-Imc1H10754H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/05/2023
Date de Publication : 10/05/2023